

## Paiement direct et futur nouvel employeur

Par ara dia
Bonjour, je suis une maman de 3 enfants. Mon ex mari a la garde exclusive. J'ai mes enfants 1 week ends sur 2. Je paye une pension alimentaire mensuellement. J'ai depuis 4 ans un paiement direct sur mon salaire (et non une saisie sur salaire) car la toute première fois où je devais payer ma pension alimentaire je n'avais rien compris au fonctionnement des paiements et au lieu de virer la pension de manière à ce que mon ex mari ait son argent sur son compte avant le 10 du mois et bien je lui ai fais son virement le 9 (donc avant le 10 du mois) Je pensais que c'était comme cela qu'il fallait faire et donc il m'a mis un paiement direct à cause de cela car sa pension alimentaire est arrivée sur son compte le 11 du mois au lieu du 10. Bref. Je vais changer d'employeur d'ici 15 jours. Ma question est: étant donné que je n'ai pas du tout d'arriéré, que je n'ai aucune dettes le concernant hormis payer mes pensions alimentaires en temps et en heures, le fait de changer d'employeur annule ce paiement direct? C'est ce que mon avocate m'avait dit mais je vous demande la confirmation. Bien évidemment je ne ferai pas la même erreur dans mon autre entreprise sinon il ne me loupera pas. Merci pour votre retour.
Par Indigo
Bonjour ara-dia,
Lorsque vous indiquez :
"le fait de changer d'employeur annule ce paiement direct? «
certes mais ce sera au père des enfants de réengager une procédure auprès de votre nouvel employeur.
Cordialement,
Par ara dia
O the State I would be a large of the feet well as the color of the control of the control of the color of th

Oui mais seulement dans le cas où je referai mal les chose ? Ce n'est pas une saisie sur salaire. Pour remettre en place une "nouveau" paiement direct il faudra qu'il trouve une nouvelle "faille" de ma part et donc un nouveau "retard" de paiement. Et ce ne sera pas le cas.